Image not found or type unknown

Revetement d'une terrasse

Par **SMAC**, le **24/02/2021** à **09:59**

Bonjour,

Nous avons achété un appartement ayant la jouissance exclussive d'une terrasse.

Cette terrasse avait un révétement amovible (plancher clipsé).

Maintenant, 1 an après notre installation dans l'appartement, l'un de nos voisins appartenant au conseil syndical nous fait remarquer que ce révetement n'a pas été validé en AG.

Ils nous demande donc d'enlèver le revetement, avec 2 arguments : la non autotisation en AG et un éventuel mauvais entretien à cause du revêtement.

Nous avons consulté le réglement de copropriété, et il est juste indiqué que nous avons l'obligation de donner accés à la terrasse pour des travaux d'entretien et aussi : "...ils devront aussi faire place nette, à leurs frais, de tous les objets dont dépose serait nécessaire (tapis, tableaux, meubles, etc...)".

Cette demande d'enlèver le plancher clipsé, est-elle justifiée?

Merci beaucoup,

MS

Par **oyster**, le **24/02/2021** à **11:18**

Bonjour,

Dans le mesure ou il n'y a pas modification de l'aspect extérieur ,je ne vois pas une raison de

supprimer le revetement amovible .

Cependant en cas d'intervention sur le toit terrasse le RC est limpide !....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés